



ÉCHÉANCIER 2020-2021 – Secteur des jeunes

- ◆ **Affectation**
- ◆ **Mutation**
- ◆ **Répartition des fonctions**

	DATE	OPÉRATION	DÉTAILS	COPIE	RESPONSABILITÉ	RÉFÉRENCE AUX CONVENTIONS COLLECTIVES
1.	Avant le 31 janvier	Réintégration au poste d'origine	L'enseignante ou l'enseignant qui a été muté et qui demande une réintégration devient automatiquement réputé affecté à son poste d'origine et ce, avant l'opération affectation pour l'année scolaire suivante.		Enseignant (e)	5-3.17.11
FÉVRIER						
2.	Le mercredi 19 février 2020	Détermination de l'échéancier d'affectation / mutation pour l'année scolaire 2020-2021			SRH SERL	5-3.17.14 Au plus tard, le 15 avril
3.	Au plus tard le 28 février	Confirmation de la réintégration au poste d'origine	<input checked="" type="checkbox"/> Confirmation écrite de la réintégration à l'enseignante ou l'enseignant qui a fait telle demande. <input checked="" type="checkbox"/> Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	SRH	5-3.17.11 Au plus tard le 1 ^{er} mars
MARS						
4.	Du mercredi 11 mars au mardi 31 mars 2020 (20 jours)	Tâche à proportion égale (50/50) Expression des choix (dans les 20 jours de la demande par la commission)	<input checked="" type="checkbox"/> La commission demande à l'enseignante ou l'enseignant qui enseigne à proportion égale (50/50) dans plus d'une discipline, champ ou école d'effectuer son choix de discipline, champ ou école pour l'année scolaire suivante. <input checked="" type="checkbox"/> Les enseignantes et enseignants qui enseignent à proportion égale (50/50) dans deux disciplines, champs ou écoles, indiquent à la commission scolaire leur choix. Par courriel		SRH Enseignant (e)	5-3.12 (nationale) 5-3.17.12 5-3.17.13 Au plus tôt, le 1 ^{er} mars
AVRIL						
5.	Le mercredi 1^{er} avril 2020	Liste de présence par champ et discipline.	PRODUCTION DE LA LISTE qui doit indiquer les données identifiant le poste de l'enseignante ou de l'enseignant (discipline, école) ou auquel il est réputé affecté. <input checked="" type="checkbox"/> Une copie est expédiée au syndicat. <input checked="" type="checkbox"/> Une copie est expédiée aux écoles pour affichage PRODUCTION DE LA LISTE qui doit indiquer les enseignants en congé sans traitement pour invalidité prolongée au champ 21. <input checked="" type="checkbox"/> Une copie est expédiée au syndicat.	SERL SERL	SRH	5-3.17.18 a) 5-3.17.18 b) Au plus tard au 1 ^{er} avril

Action à réaliser

Copie à expédier

 Courrier recommandé

 Publication BV

 Document à transmettre

 Confirmation écrite

 Affichage

 Justification

AVRIL						
6.	Avant le mercredi, 1^{er} avril 2020	Demande de congé sans traitement	<input checked="" type="checkbox"/> Les enseignantes et enseignants qui veulent un congé sans traitement qui commence au début de l'année scolaire en font la demande au SRH.		Enseignant(e)	5-15.08
7.	Le mercredi, 1^{er} avril 2020	Liste de préséance par champ et discipline.	PRODUCTION DE LA LISTE DE PRÉSÉANCE PAR CHAMP (5-3.17-19) EN PRÉCISANT TOUTE DEMANDE SPÉCIFIQUE (congé sans traitement, retraite progressive, congé sabbatique à traitement différé, etc.) <input checked="" type="checkbox"/> Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	SRH	5-3.17.19
8.	Avant le vendredi 17 avril 2020	Fermeture d'établissement et transfert de groupes d'élèves	IDENTIFICATION DES ÉCOLES où il y aura : ➤ Fermeture ➤ Ouverture		SRH et OST	5-3.17.16 Avant le 30 avril
9.	Au plus tard, le vendredi 17 avril 2020	Consultation	CONSULTATION DU CPE SUR LES : <input checked="" type="checkbox"/> Critères de formation des groupes (réguliers et d'adaptation scolaire), autres que le nombre d'élèves par groupe ; <input checked="" type="checkbox"/> Critères généraux de répartition des fonctions et responsabilités relatifs à l'enseignement ; ces critères doivent porter uniquement sur les éléments suivants : nombre d'heures d'enseignement, nombre de disciplines et nombre de groupes ou de classes ; <input checked="" type="checkbox"/> Les besoins de l'école en surveillance, en encadrement, en récupération et activités et sur les critères généraux de répartition de ces activités. ➤ Réponse du CPE (dans les 10 jours ouvrables) ➤ Si la direction n'est pas d'accord avec les recommandations: obligation de répondre par écrit dans les 5 jours ouvrables.		Direction	4-8.09 h) 4-8.09 i) 5-3.21.03
10.	Au plus tard, le lundi 27 avril 2020	Détermination des postes	DÉTERMINATION DES POSTES SIMPLES ET DES FRACTIONS DE POSTE POUR CHAQUE DISCIPLINE. <input checked="" type="checkbox"/> Remise au délégué de tout document établissant cette détermination.		Direction en présence du délégué	5-3.17.34 (primaire) 5-3.17.38 (secondaire)

Action à réaliser

Copie à expédier

Courrier recommandé

Publication BV

Document à transmettre

Confirmation écrite

Affichage

Justification

11.	Au plus tard, le lundi 27 avril 2020	Détermination des surplus d'affectation	<p>DÉTERMINATION DES PERSONNES QUI CONSERVENT LEUR POSTE ET DE CELLES QUI SONT EN SURPLUS D'AFFECTATION.</p> <p> Remise au délégué de tout document établissant cette détermination.</p>		Direction en présence du délégué	5-3.17.35 (primaire) 5-3.17.39 et 5-3.17.40 (secondaire)
12.	Au plus tard, le jeudi 30 avril 2020	Listes enseignants réputés affectés	<p><input checked="" type="checkbox"/> Direction fait parvenir au SRH les listes des enseignantes et enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) ayant 1 poste; b) qui sont en surplus; c) et leurs besoins; d) détermination par discipline ou champ des postes simples et fractions de postes à partir des prévisions. <p> Une copie est expédiée au syndicat.</p>	SERL	Direction primaire	5-3.17.42

Action à réaliser

 Copie à expédier

 Courrier recommandé

 Publication BV

 Document à transmettre

 Confirmation écrite

 Affichage

 Justification

MAI							
13.	Au plus tard, le 1^{er} mai 2020	Liste de préséance par école, par champ et discipline	<ul style="list-style-type: none"> ☒ La direction affiche la liste de préséance de l'école par champ par discipline avec : <ul style="list-style-type: none"> • le nom des enseignantes et enseignants en fonction • le nom des enseignantes et enseignants réputés affectés à son école • les motifs des congés ☒ Une copie est expédiée au syndicat. 	SERL	SRH	Direction	5-3.17.20 Au plus tard, le 1^{er} mai 3-3.01
14.	Au plus tard, le vendredi 8 mai 2020	Déclaration des excédents d'effectifs (Commission) par champ	PRODUCTION DE LA LISTE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MIS EN DISPONIBILITÉ OU NON RENGAGÉS.		SRH		5-3.17.23 Avant le 1^{er} mai
15.	Au plus tard, le vendredi 8 mai 2020	Déclaration des excédents d'effectifs (Commission) Affichage des excédents d'effectifs (visés)	<ul style="list-style-type: none"> ☒ La liste est expédiée au syndicat. ☒ La direction affiche dans son établissement la liste des enseignants susceptibles d'être mis en disponibilité ou non renagés. 	SERL	SRH Direction		5-3.17.24 3-3.01 Au plus tard, le 1^{er} mai
16.	Au plus tard, le vendredi 8 mai 2020	Supplantation	DÉTERMINATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS QUI DOIVENT ÊTRE SUPPLANTÉS PAR CHAMP ET DISCIPLINE. ☒ Information par écrit à l'enseignant.		SRH		5-3.17.49 5-3.17.50
18.	Entre le vendredi 8 mai et le vendredi 15 mai 2020 pour les champs 1 (sauf 1A), 2 et 3	Répartition des fonctions pour les champs 1 (sauf 1A), 2 et 3	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Au plus tard le 15 mai, les enseignantes et les enseignants d'une même discipline se répartissent les tâches d'enseignement de leur discipline. ☒ Pour ce faire, la direction fournit les renseignements suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Liste des groupes formés ; • Nombre d'enseignantes et d'enseignants alloués par discipline à l'école ; • Liste des tâches définies après consultation des enseignantes et enseignants de la discipline concernée. 		Enseignants (es) et direction		5-3.21.04 a) Au plus tard, le 10 mai
17.	Au plus tard, le 15 mai 2020	Surplus d'affectation des spécialistes et des enseignants en orthopédagogie au primaire	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Information par écrit à l'enseignante ou l'enseignant déclaré en surplus d'affectation ☒ Une copie est expédiée au syndicat. 	SERL	SRH		5-3.17.48 3-3.01
18.	Le vendredi 15 mai 2020	Convocation à la séance Du 28 mai secondaire Du 4 juin primaire	<ul style="list-style-type: none"> ☒ La commission avise l'enseignante ou l'enseignant en surplus et le convoque à la séance de relocalisation et étape transitoire. ☒ Invitation mutation volontaire 		SRH		5-3.17.52 Avant le 1^{er} juin

19.	Au plus tard, le vendredi 15 mai 2020	Non renagements (intentions)	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La commission transmet au syndicat par courriel, une liste des enseignantes et enseignants visés par un non renagement. <input type="checkbox"/> La commission avise également les enseignantes et enseignants visés par courriel de son intention de ne pas renouveler leur engagement. <input type="checkbox"/> Publication sur le BV. 		SRH en présence du SERL	5-8.03
20.	Au plus tard, le vendredi 15 mai 2020 pour les champs 1 (sauf 1A) 2 et 3	Projet de répartition des fonctions	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Les enseignantes et enseignants élaborent et transmettent à la direction un projet de répartition des tâches d'enseignement. <input type="checkbox"/> Si le projet ne permet pas la répartition de l'ensemble des tâches d'enseignement ou s'il ne respecte pas les règles définies à la présente clause ou si la direction a des motifs sérieux de ne pas appliquer la répartition soumise, elle justifie son refus par écrit aux enseignantes et enseignants de chaque discipline concernée dans les 3 jours ouvrables en exposant ses motifs. Dans ce cas elle procède à la répartition des tâches d'enseignement et la communique aux enseignantes et enseignants de chaque discipline concernée lors d'une rencontre prévue à cette fin, et ce, en respectant la clause 5-3.05. <input type="checkbox"/> Si le projet de répartition des tâches d'enseignement soumis à la direction est accepté par celle-ci, cette répartition est applicable. 		Enseignants(es) Direction primaire et secondaire	5-3.21.04 b) 5-3.21.04 c) 5-3.21.04 d)
	Le 19 mai 2020	Affichage de la liste officielle des postes vacants qui seront offerts à la séance d'affectation	<input type="checkbox"/> Publication sur le BV.		SRH	
	SÉANCE D'AFFECTATION Le mercredi 20 mai 2020 17h30 : Accueil 18h : DÉBUT (Arts plastiques, art dramatique et musique) 19h30 : Accueil 20h00 : DÉBUT (Anglais)	Affectation des spécialistes en musique, anglais, arts plastiques, danse et art dramatique au primaire Lieu : Visioconférence	AFFECTATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS SPÉCIALISTES EN MUSIQUE, ANGLAIS, ARTS PLASTIQUES, DANSE ET ARTS DRAMATIQUE		SRH en présence du SERL	5-3.17.44 5-3.17.45 5-3.17.46

	SÉANCE D'AFFECTION Le jeudi 21 mai 2020 17h30 : Accueil 18h00 : DÉBUT (éducation physique) 19h30 : Accueil 20h00 : DÉBUT (Orthopédagogie)	Affectation des spécialistes en orthopédagogie et éducation physique au primaire Lieu : Visioconférence	AFFECTATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS SPÉCIALISTES EN ORTHOPÉDAGOGIE ET EN ÉDUCATION PHYSIQUE		SRH en présence du SERL	5-3.17.44
21.	Au plus tard, le 26 mai 2020	Liste pour le secondaire	AFFICHAGE DES LISTES : a) des personnes en surplus d'affectation avec leur ordre de préséance, discipline et école b) des postes et fractions de postes vacants ; aux champ 2 et 3, les fractions de postes vacants ne sont pas affichées (au champ 3, les fractions en BL sont affichées) c) des personnes en congé Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	SRH et direction	5-3.17.51
	Le 26 mai 2020	Affichage de la liste officielle des postes vacants qui seront offerts à la séance d'affectation	Publication sur le BV.		SRH	
	SÉANCE D'AFFECTION Le jeudi 28 mai 2020 8h00 : Accueil 9h00 : DÉBUT	Relocalisation et étape transitoire au secondaire Lieu : Visioconférence	La commission procède à l'affectation des enseignants en surplus et à celle des enseignantes et enseignants désireux d'obtenir une mutation volontaire.		SRH en présence du SERL	5-3.17.53 à 5-3.17.56 5-3.17.61 à 5-3.17.64
22.	Le vendredi 29 mai 2020	Résultats de l'étape transitoire (secondaire)	AFFICHAGE DES LISTES (SECONDAIRE) a) des enseignantes et enseignants encore en surplus b) des postes vacants Publication sur le BV Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	SRH et direction	5-3.17.65
23.	Le vendredi 29 mai 2020	Avis de mise en disponibilité ou non renagement	La commission avise, par lettre recommandée, l'enseignante ou l'enseignant mis en disponibilité ou non rentré pour surplus de personnel. La commission transmet au syndicat par lettre recommandée la liste des enseignantes et enseignants mis en disponibilité ou non rentrés.	SERL SERL	SRH	5-3.18 c) entente nationale 5-3.18 d) entente nationale Avant le 1 ^{er} juin 5-8.06

 Action à réaliser

Copie à expédier

Courrier recommandé

Publication BV

Document à transmettre

Confirmation écrite

Affichage

Justification

JUIN						
24.	Au plus tard le 2 juin 2020	Listes pour le primaire	<ul style="list-style-type: none"> ❑ AFFICHAGE DES LISTES : <ul style="list-style-type: none"> a) des personnes en surplus d'affectation avec leur ordre de préséance, discipline et école b) des postes et fractions de postes vacants ; aux champ 2 et 3, les fractions de postes vacants ne sont pas affichées (au champ 3, les fractions en BL sont affichées) c) des personnes en congé ❑ Une copie est expédiée au syndicat. 	SERL		5-3.17.51
	Le 2 juin 2020	Affichage de la liste officielle des postes vacants qui seront offerts à la séance d'affectation	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Publication sur le BV. 	SRH		
	SÉANCE D'AFFECTATION Le jeudi 4 juin 2020 16h30 : Accueil 17h00 : DÉBUT	Relocalisation et étape transitoire au préscolaire/primaire Lieu : Visioconférence	La commission procède à l'affectation des enseignants en surplus et à celle des enseignants désireux d'obtenir une mutation volontaire.		SRH en présence du SERL	5-3.17.53 à 5-3.17.56 5-3.17.57 à 5-3.17.60
25.	Le vendredi 5 juin 2020	Résultats de l'étape transitoire (primaire)	<ul style="list-style-type: none"> ❑ AFFICHAGE DES LISTES (PRIMAIRE) <ul style="list-style-type: none"> a) des enseignantes et enseignants encore en surplus b) des postes vacants ❑ Publication sur le BV ❑ Une copie est expédiée au syndicat. 	SERL	SRH et direction	5-3.17.65
	Le 9 juin 2020	Affichage de la liste officielle des postes vacants qui seront offerts à la séance d'affectation	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Publication sur le BV. 	SRH		
	SÉANCE D'AFFECTATION Le jeudi 11 juin 2020 16h30 : Accueil 17h00 : DÉBUT	Étape conjointe (préscolaire/primaire et secondaire) Lieu : Visioconférence	La commission procède à l'affectation des enseignantes et enseignants en surplus et à celle des enseignantes et enseignants désireux d'obtenir une mutation volontaire.		SRH en présence du SERL	5-3.17.66 à 5-3.17.72
26.	Le vendredi 12 juin 2020	Résultats de l'étape conjointe (primaire/secondaire)	<p>AFFICHAGE DES LISTES (PRIMAIRE ET SECONDAIRE)</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ des enseignantes et enseignants encore en surplus ❑ des postes vacants ❑ Publication sur le BV ❑ Une copie est expédiée au syndicat. 	SERL	SRH et direction	5-3.17.65

27.	Après, le 12 juin 2020	Versement au champ 21	Les enseignantes et enseignants qui ne détiennent pas encore de poste sont en surplus d'affectation et affecté au champ 21. Si un excédent d'effectifs est constaté après le 1 ^{er} juin, l'enseignante ou l'enseignant concerné est en surplus d'affectation et versé au champ 21.		SRH	5-3.17.72 5-3.19 entente nationale
28.	Après, le 12 juin 2020	Affectation des enseignantes et enseignants en disponibilité et des enseignants du champ 21	<input checked="" type="checkbox"/> Affectation des enseignantes et enseignants en disponibilité ou versés au champ 21 sur de nouveaux postes créés après le 1 ^{er} juin.		SRH	5-3.20 entente nationale 5-3.17.73 à 5-3.17.77
29.	Après le 12 juin 2020	Complétion de tâches	<input checked="" type="checkbox"/> La direction complète la tâche de l'enseignante ou l'enseignant en répartissant les autres fonctions et responsabilités.		Direction	5-3.21.05
30.	Entre le 12 et le 20 juin 2020	Répartition des fonctions pour les champs 1 a), 4 à 20 ainsi que 22 et 32	<input checked="" type="checkbox"/> Les enseignantes et enseignants remettent à la direction leur projet de répartition des fonctions		Enseignants	5-3.21.04
	Le lundi 22 juin 2020	Affichage de la liste officielle des postes vacants qui seront offerts à la séance d'affectation	Publication sur le BV.		SRH	
	SÉANCE D'AFFECTATION le jeudi 25 juin 2020 8h00 : Accueil 9h00 : DÉBUT	Étape de fin d'année pour le secondaire Lieu : Visioconférence	La commission procède aux mutations		SRH en présence du SERL	5-3.17.78
31.	Le vendredi 26 juin 2020	Résultats de l'étape finale (secondaire)	AFFICHAGE DES LISTES des enseignantes et enseignants encore en surplus des postes vacants		SRH et direction	5-3.17.65
32.	Le vendredi 26 juin 2020	Confirmation du poste	La commission confirme par écrit le poste détenu des enseignantes et enseignants (résultats des séances de fin d'année). Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	SRH	5-3.17.32
33.	Au plus tard, le lundi 29 juin 2020	Information sur la tâche d'enseignement	La direction confirme par écrit à l'enseignante ou l'enseignant sa tâche d'enseignement.		Direction	5-3.21.06
34.	Au plus tard, le lundi 29 juin 2020	Liste de priorité (secteur des jeunes)	<input checked="" type="checkbox"/> La commission met à jour la liste de priorité d'emploi (secteur des jeunes). Une copie est expédiée au syndicat. Publication sur le BV	SERL	SRH	5-1.14.02 5-1.14.03

Action à réaliser

Copie à expédier

Courrier recommandé

Publication BV

Document à transmettre

Confirmation écrite

Affichage

Justification

AOÛT						
	Le lundi 17 août 2020	Affichage de la liste officielle des postes vacants qui seront offerts à la séance d'affectation	Publication sur le BV.		SRH	
	SÉANCE D'AFFECTATION PRIMAIRE Le mardi 18 août 2020	Séances d'octroi de contrats au primaire Lieu : Séance Internet Modalités à venir	La commission procède à l'octroi des contrats des enseignantes et enseignants sur la liste de priorité. En présence du syndicat.		SRH	5-1.14.04
	SÉANCE D'AFFECTATION SECONDAIRE Le mercredi 19 août 2020	Séances d'octroi de contrats au secondaire et Champ 20 Lieu : Séance Internet Modalités à venir	La commission procède à l'octroi des contrats des enseignantes et enseignants sur la liste de priorité. En présence du syndicat.		SRH	5-1.14.04
	Le mercredi 19 août 2020	Affichage de la liste officielle des postes vacants qui seront offerts à la séance d'affectation	Publication sur le BV.		SRH	
	SESSION DES RECRUES Le jeudi 20 août 2020 entre 8h30 et 14h00	Comblement pour les postes non demeurés vacants au secteur du primaire Lieu : Séance Internet Modalités à venir	La commission procède à l'octroi des postes.		SRH	
35.	Le jeudi 20 août 2020	Résultat de la session des recrues de comblement	AFFICHAGE DE LA LISTE Une copie est expédiée au syndicat. Publication sur le BV	SERL	SRH	

Action à réaliser

Copie à expédier

Courrier recommandé

Publication BV

Document à transmettre

Confirmation écrite

Affichage

Justification

OCTOBRE

36.	Au plus tard, le 15 octobre 2020	Confirmation de la tâche complète	<input checked="" type="checkbox"/> La direction confirme par écrit à l'enseignant sa tâche complète. <input checked="" type="checkbox"/> Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	Direction	5-3.21.08
-----	---	-----------------------------------	--	------	-----------	-----------

 Action à réaliser Copie à expédier Courrier recommandé Publication BV Document à transmettre Confirmation écrite Affichage Justification